

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Coopérative d'éducation de la petite enfance des îles Itée		Date d'inspection Le 10 mars 2026	
Nom de l'établissement Le nid coopératif		Numéro de permis 2025011	
Adresse 75 rue de la Baie Lamèque NB E8T 4R6		Numéro de téléphone (506) 344-3300	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 36		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en matinée, dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. • ☐ Groupe des nourrissons : les nourrissons ne sont pas mélangés avec les autres groupes d'enfants après 8 h 30 ni avant 16 h 30. • ☐ Les collations sont servies toutes les trois heures, et un repas nutritif (dîner) est offert à des heures reconnues. • ☐ Une période de repos est prévue selon les besoins de chaque enfant en bas âge et d'âge préscolaire. Elle ne dépasse pas deux heures consécutives, sauf sur demande écrite des parents. • ☐ Lorsque la météo le permet, deux périodes de jeux extérieurs sont organisées chaque jour. • ☐ La routine quotidienne inclut au minimum une heure de jeux extérieurs par tranche de quatre heures, lorsque la majorité des enfants sont présents et que les conditions météorologiques le permettent. Nourrisson • ☐ Les périodes de repos sont planifiées selon les besoins de chaque enfant, dans un environnement calme et sécuritaire. • ☐ Les soins (changement de couches, alimentation) sont effectués dans des conditions hygiéniques, avec supervision constante. • ☐ Des moments d'exploration sensorielle et motrice sont intégrés à la journée, favorisant le développement global. • ☐ Lorsque la météo le permet, des sorties extérieures sont organisées en petits groupes, dans un espace sécuritaire. Équipement de sieste selon l'âge : - ☐ Les enfants âgés de 15 mois et plus disposent d'un lit portatif ou d'un matelas de sieste adapté à leur taille. - ☐ Les enfants âgés de plus de 15 mois utilisent des lits d'enfant dans la salle de repos. - ☐ Un écart minimal de 46 cm doit être maintenu entre chaque équipement de sieste. À mon arrivé les enfants prennent leur collation qui est du yogourt avec de la compote de pomme. Par la suite, j'ai pu observer les jeux libres pour les groupes. Comme la cour est glacé en grande partie les

Commentaires généraux

enfants ne peuvent aller à l'extérieur, sauf les bébés qui vont prendre une marche en poussette.
Finalement, j'ai observé le diner qui était une salade repas avec du lait.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 mars 2026

Date

original signé par
Tania Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"